

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 24 - 26 mars 1997

RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE PROJETS APPROUVÉS

Point 9 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/97/9/Add.1
7 février 1997
ORIGINAL: ANGLAIS

PROJET NÉPAL 5324 (Elarg.1)

Aide alimentaire aux Bouthanais réfugiés au Népal

Coût total des produits alimentaires	19 920 440 dollars
Coût total pour le PAM	16 387 641 dollars
Nombre de bénéficiaires	90 000
Date de l'approbation par le CPA	17 novembre 1995
Date de la signature de la lettre d'entente	11 décembre 1995
Date de la première distribution	1er décembre 1995
Durée de l'aide du PAM	Deux ans
Durée de l'IPR au 31 octobre 1996	Onze mois

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis. En décembre 1996, un dollar des Etats-Unis équivalait à 56,80 roupies népalaises.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

OBJECTIF DU RAPPORT

1. Le présent rapport est soumis conformément à la directive donnée par le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (CPA), à sa quarantième session, lorsqu'il a approuvé la phase en cours du projet d'intervention prolongée en faveur de réfugiés et de personnes déplacées (IPR). Le CPA avait demandé au Secrétariat de soumettre, avant la fin de la première année, un rapport d'avancement faisant le point sur l'évolution de la situation des réfugiés et indiquant les éventuelles révisions concernant les engagements de produits alimentaires destinés à l'IPR, l'effectif de bénéficiaires, la durée de l'aide etc.

BUT DE L'IPR ET DE L'AIDE DU PAM

2. Le but de l'IPR et de l'aide du PAM est de fournir des rations alimentaires de base à 90 000 réfugiés et demandeurs d'asile bhoutanais dûment enregistrés dans sept camps situés dans les districts de Jhapa et de Morang, à l'est du Népal, ainsi que des rations d'appoint aux enfants de moins de cinq ans, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes (jusqu'à six mois), aux patients atteints de tuberculose et d'autres maladies et aux personnes âgées. En outre, une partie de l'aide du PAM est allouée à des micro-projets autonomes de petite envergure entrepris dans le cadre du programme vivres-contre-travail. Ces projets sont sélectionnés dans la mesure où ils profitent tant à la communauté locale qu'aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Les travailleurs qui y participent sont recrutés parmi ces groupes et parmi la population locale et reçoivent un salaire journalier sous forme de riz.

MISE EN OEUVRE

3. Le Ministère de l'intérieur, qui est le principal organisme d'exécution du gouvernement, est chargé de filtrer et d'enregistrer les réfugiés et les demandeurs d'asile, de maintenir la sécurité dans les camps et de convoquer chaque mois, à l'échelon national et des districts, des réunions de coordination entre les organismes gouvernementaux et les représentants du PAM, du HCR et des ONG. La Société de la Croix-Rouge népalaise (NRCS) entretient les entrepôts des camps, surveille les distributions de vivres et entrepose et distribue le kérosène, le savon et d'autres articles non alimentaires. Chaque camp a un Comité du camp de réfugiés (RCC) dont les membres sont élus par les réfugiés et les demandeurs d'asile. Outre son rôle de coordination générale, le Comité est subdivisé en sous-comités qui s'occupent de la distribution des aliments, de l'administration et des services sociaux. Un Conseil, composé principalement d'anciens respectés, règle toutes sortes de petits différends pouvant éclater dans les camps, dans la mesure où la loi n'a pas été enfreinte. Plusieurs autres structures informelles ont été établies à l'intérieur des camps, notamment pour la représentation des femmes dans les divers comités, et des coopératives. A la fin du mois d'octobre 1996, l'IPR comptait, entre réfugiés et demandeurs d'asile, 89 800 bénéficiaires, répartis dans sept camps de l'est du Népal; six se trouvent dans le district de Jhapa et un dans le district de Morang.
4. Le HCR et plusieurs ONG participent, avec le gouvernement, à la mise en oeuvre de l'IPR dans les camps. Le HCR aide les réfugiés à s'organiser en comités des camps, subdivisés entre autre en sous-comités chargés de la distribution des aliments et des



services sociaux. Save the Children Fund (Royaume-Uni) établit et gère les unités sanitaires de base dans les camps et est responsable du programme d'alimentation d'appoint. L'Association of Medical Doctors for All (AMDA) gère un dispensaire qui prend en charge les cas envoyés par les unités sanitaires de base. Le Centre pour les victimes de tortures (CVICT) dispense un appui psychologique et des soins médicaux pour des cas spéciaux. La CARITAS construit des écoles, fournit des manuels et du matériel scolaire et offre des avantages aux enseignants. Le Lutheran World Service (LWS) installe et entretient le réseau d'adduction d'eau et se charge de l'entretien et de la remise en état des infrastructures des camps. Le Forum des femmes réfugiées gère les activités rémunératrices lancées par OXFAM. Le centre technique de prévention des catastrophes d'origine hydrique (DPTC), secondé par l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), donne des conseils pour améliorer la qualité technique des travaux de remise en état bénéficiant d'une aide alimentaire.

GESTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

5. La gestion des produits alimentaires et la distribution des rations sont tout à fait satisfaisantes; ces bons résultats s'expliquent par l'existence d'un réseau adéquat d'installations d'entreposage et de distribution, l'achat de denrées sur place et la discipline et l'esprit de cohésion exceptionnels dont font preuve les réfugiés bhoutanais. On compte neuf entrepôts dans les camps, d'une capacité de 300 tonnes chacun, et un entrepôt central d'une capacité de 2 000 tonnes situé à une distance moyenne de 35 kilomètres des camps. Des points de distribution alimentaire ont été installés à côté des entrepôts des camps. Chaque camp dispose de trois à six points de distribution suivant sa densité de population. Sur les 17 533 tonnes de produits alimentaires qui avaient été distribuées fin octobre 1996, 990 (5,64 pour cent) étaient importées, le solde (16 549 tonnes) ayant été acheté sur place. Les fournisseurs livraient directement les denrées achetées sur place aux entrepôts des camps, à des intervalles convenus au préalable; ce système a permis d'éviter un entreposage prolongé des vivres, de minimiser les pertes durant l'entreposage et de réduire les coûts de transport intérieur, d'entreposage et de manutention (TIEM). Des rations alimentaires ont été distribuées à chaque famille tous les quinze jours, sous la supervision du comité de la distribution alimentaire, dont les membres sont élus parmi les réfugiés. Ce comité est responsable de la livraison des denrées à partir des entrepôts des camps, de l'organisation de la distribution et de la tenue des registres, y compris des cartes de rationnement. Le rôle traditionnellement dévolu aux femmes dans la société bouthanaise, permet à celles-ci de participer activement à la gestion des produits alimentaires. La distribution est surveillée en permanence par la Société de la Croix-rouge népalaise.
6. A presque mi-parcours de l'IPR, 17 535 tonnes de denrées ont été utilisées, soit 44 pour cent des engagements en produits alimentaires. Les pertes post c.a.f. se sont élevées à 4,51 tonnes et représentaient 0,02 pour cent des quantités distribuées. Sur le total des pertes, 4,24 tonnes de riz (résidus) ont été vendues aux enchères en juillet 1996. On a signalé que les réfugiés échangeaient parfois les légumes secs fournis par le PAM contre d'autres types de légumineuses sur le marché local. Ceci a été attribué au fait que, l'année précédente, un seul type de légumes secs (lentilles jaunes) avait été distribué. Une petite quantité de vivres a aussi été prélevée sur les stocks livrés aux réfugiés dans les camps pour être vendue sur le marché local. Ces "sorties" s'expliquent probablement en partie par le fait qu'un petit nombre de réfugiés quittaient régulièrement le camp pour chercher un emploi occasionnel. Quoique limité, ce commerce justifie l'introduction d'un système de contrôle des présences



dans les camps et des distributions de rations. Les partenaires d'exécution et le gouvernement se penchent actuellement sur cette question.

CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT

7. Le gouvernement a fourni une contribution, en monnaie locale, équivalant à 200 000 dollars, pour l'achat sur place de 280 tonnes de légumes secs à distribuer dans les camps. Il a en outre financé toutes les dépenses concernant le personnel de contrepartie chargé de maintenir une structure administrative au niveau des camps. Le gouvernement devrait encore améliorer son système de contrôle des absences dans les camps de réfugiés, achever la vérification des comptes concernant les opérations des phases antérieures de l'IPR, et régler les problèmes de l'exemption des taxes locales et des droits d'octroi frappant les produits achetés par le PAM au Népal. Des pourparlers sont en cours avec le gouvernement pour résoudre ces questions.

PERSPECTIVES DE RAPATRIEMENT

8. Des discussions bilatérales entre les gouvernements du Népal et du Bhoutan sont en cours depuis quelques années. Le septième cycle de pourparlers entre les ministres des affaires étrangères des deux pays a eu lieu en avril 1996 à Katmandu après l'entrée en fonction de l'actuel Gouvernement népalais. Là encore, aucun progrès tangible n'a été accompli et la date du prochain cycle n'a pas encore été fixée. Le seul résultat obtenu jusqu'à présent est un accord de principe, conclu en 1994, sur la classification des réfugiés en quatre catégories en vue de discuter ultérieurement de leur rapatriement. Depuis lors, les deux pays ne sont pas parvenus à s'accorder sur les modalités de classification des réfugiés. Le Gouvernement bhoutanais ne semble pas enclin ni prêt à accepter le retour de tous les réfugiés et demandeurs d'asile. Le gouvernement hôte n'est pas non plus disposé à accueillir tous les réfugiés ou à les autoriser à se déplacer hors des camps. L'agitation semble monter parmi les réfugiés et les demandeurs d'asile et des groupes importants ont tenté à plusieurs reprises d'organiser une marche de la paix vers le Bhoutan, sans toutefois parvenir à atteindre la frontière. Dans les conditions actuelles, où les pourparlers bilatéraux entre les deux gouvernements sont dans l'impasse, le problème ne semble pas pouvoir trouver de solution immédiate.

IMPACT DES POURPARLERS BILATERAUX SUR L'EFFECTIF DE BENEFICIAIRES ET L'ENGAGEMENT EN PRODUITS ALIMENTAIRES

9. A la fin du mois d'octobre 1996, l'effectif se montait à 89 828 bénéficiaires, alors que le chiffre approuvé était de 90 000. Le nombre des nouveaux arrivés est inférieur à six personnes par mois. L'effectif actuel semble stable, si l'on excepte la croissance naturelle de la population des camps. Le taux de croissance, qui était d'environ quatre pour cent au début de la phase actuelle, est à présent tombé à environ 2,5 pour cent, grâce aux programmes de santé génésique introduits par Save the Children Fund (Royaume-Uni). L'effectif moyen pour 1997 est estimé à 93 000. Le solde non utilisé de l'engagement étant suffisant pour couvrir les besoins de l'effectif prévu de bénéficiaires jusqu'à la fin de l'IPR, aucune révision n'est nécessaire.



EVALUATION

10. Selon les rapports de surveillance, le niveau nutritionnel de la population de réfugiés semble stable et satisfaisant, en particulier parce que l'on a continué à inclure dans la ration de base du riz précuit et des aliments composés enrichis en vitamines.
11. Il n'y a pas de terres disponibles aux alentours de camps où les réfugiés puissent produire les aliments dont ils ont besoin. Bien que le Gouvernement népalais n'autorise pas officiellement les réfugiés à quitter les camps, un petit nombre d'entre eux ont commencé à en sortir pour chercher du travail. Leur nombre augmentant, il faudra introduire des mesures pour ajuster les distributions de vivres au nombre de personnes effectivement présentes dans les camps et pour tenir compte des aliments que les réfugiés vendent ou échangent à l'extérieur de la zone des camps.
12. La mise en oeuvre d'activités rémunératrices est lente. On a commencé à produire de la craie avec le produit de la vente de conteneurs vides. Le manque de débouchés à l'intérieur des camps de réfugiés est l'un des principaux freins à la mise en oeuvre d'activités lucratives. Dans ce domaine, l'accent a été mis depuis le début sur la promotion de coopératives féminines.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

13. La livraison régulière et ponctuelle de l'aide alimentaire a considérablement contribué à stabiliser et à maintenir le bien-être d'un groupe important de population qui se trouve dans une situation délicate tant dans le pays d'origine que dans le pays d'accueil. Il est impossible de continuer pendant longtemps d'utiliser l'aide extérieure pour subvenir aux besoins de la population hébergée dans les camps au Népal. L'IPR étant une opération prolongée, une stratégie à long terme devrait être élaborée pour résoudre le problème, en consultation avec les donateurs, le gouvernement d'accueil, les pays voisins et le pays d'origine. Un grand nombre de réfugiés souhaitent retourner au Bhoutan. Par ailleurs, un système d'intégration progressive d'une partie de la population doit être négocié avec le gouvernement d'accueil. Dans l'intervalle, il est justifié de poursuivre le programme d'aide humanitaire, y compris l'aide alimentaire. Toute interruption de l'approvisionnement en vivres déstabiliserait la situation dans les camps et donnerait lieu à des violences. L'absence d'un certain nombre de réfugiés partis chercher un emploi à l'extérieur nécessite un recensement de la population des camps, avec la coopération du HCR et du gouvernement. Dès que les pourparlers bilatéraux, actuellement au point mort, aboutiront, il conviendra d'étudier les possibilités d'utiliser l'aide alimentaire à l'appui de la réintégration et de la formation professionnelle.

